

Le 6 février 2023

**Décision de la Présidente n° :
09-2023**

Objet :

Attribution du marché de reprise
d'arbres d'alignement route des
Collonges à Chaponost

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu la consultation lancée par messagerie électronique en date du 16 décembre 2022 auprès de 3 entreprises pour permettre de réaliser des travaux de reprises d'arbres d'alignement route des Collonges à Chaponost,
- Considérant l'offre reçue d'un seul candidat à la date limite de remise des offres fixée au 23 janvier 2023 ;
- Considérant que cette offre analysée conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le courrier de consultation répond aux attentes de la collectivité en termes technique et économique ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché à l'entreprise TERIDEAL – 90 rue André Citroën – 69740 GENAS pour un montant de 10 096,00 € HT (12 115,84 € TTC).

D'autoriser la Présidente à signer le marché et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,